



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON-ASSAS

**Ecole doctorale de droit public**

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE DROIT PUBLIC GEORGES-VEDEL

Réuni le jeudi 23 novembre 2017

Institut Cujas 158 rue Saint-Jacques 75005 Paris – Salle de réunion

Membres du conseil présents : P.AURIEL, P.BLANQUET, M.COLLET, G.DRAGO, A.de CHAISEMARTIN, L.FEILHES, Mme C.RUIZ, B.SEILLER, D. TRICOT, Mme A.PELCRAN, Mme C. SAUNIER, P. VIDEMENT,

Membres du conseil excusés : D.BARANGER, S.BRACONNIER, M. BORGETTO, Mme C.BROYELLE, M. DEURUY, B.PLESSIX, Y.SUREL, A.VAZIRI, C.WALINE, Mme E. ZOLLER

Présentes à la réunion à l'invitation de directeur de l'école doctorale : Mme Anne BARBOLOSI, Mme Anne-Laure MELENEC – Direction de la recherche.

*La séance est ouverte à 10h10.*

Le Professeur DRAGO remercie les membres présents et excuse les absents.

Il indique que la Direction de la recherche a été nouvellement créée en remplacement de la Mission recherche. Le Président de l'Université a restructuré la Direction de la recherche pour plus d'efficacité et ainsi permettre un meilleur suivi dans la préparation des soutenances et créer du lien avec les centres de recherche et l'École doctorale. L'objectif est d'offrir des recrutements pour les postes de Maître de conférences et préparer les candidats au concours d'agrégation dans les meilleures conditions.

Présentation de Mme ANNE BARBOLOSI responsable des cotutelles, codirections, lien avec le Ministère... et de Mme Anne-Laure MELENEC en charge du secrétariat des Ecoles doctorales et centres de recherche.

Rappel de l'ordre du jour.

- 1) Point d'information sur les procédures d'inscription et de renouvellement en doctorat (comités de suivi, cotutelles, transferts...)
- 2) Point de situation sur l'aide apportée aux doctorants (financement de déplacements à des colloques, impression des thèses...) voir documents en pièce jointe.
- 3) Projets de l'École doctorale (formations des doctorants et des chargés de mission d'enseignement...)
- 4) Budget de l'École doctorale.

## 1) Point d'information sur les procédures d'inscription et de renouvellement en doctorat (comités de suivi, cotutelles, transferts...)

- Remarque générale sur l'arrêté du 25 mai 2016 : cet arrêté oblige à mettre en place un comité de suivi. Le Professeur Bertrand SEILLER est précurseur pour avoir déjà mis en place ce suivi dès 2015 (sous forme d'auditions) auprès des doctorants de l'ED. La problématique qui en ressort concerne la durée pour concevoir une thèse. Il n'y a pas de règle absolue. Le Professeur Didier TRUCHET avait soulevé ce point avant le Professeur SEILLER.

Ce suivi offre la possibilité de proroger par dérogation la durée de la thèse au-delà de 3 ans. Depuis mai 2016, ce processus devient formel.

Pour Mme RUIZ, responsable administratif de l'institut Cujas, auditionner tous les doctorants demande un travail administratif lourd et important, mais c'est un travail utile qui doit être fait pour se rendre compte des difficultés rencontrées lors de la recherche ou de la rédaction de la thèse. C'est un moment où les professeurs et directeurs de thèse peuvent échanger. Elle y est favorable.

En 2015-2016, il y a eu trois réunions pour rencontrer les doctorants. La problématique à partir de 2017, vient de la date des réinscriptions. Il y a deux périodes : mai-juin, septembre-octobre. Il est difficile de pouvoir auditionner à ces périodes. Il faudrait revenir à une seule date de réinscription. Ou la période de mai-juin pour les 1<sup>res</sup> années.

Pour le Professeur DRAGO, faire le point n'a pas le même sens selon la période de l'année. Il y a les contraintes selon l'avancée de la thèse, trop tôt ou trop tard.

Le Professeur SEILLER pose la question sur le calendrier de réinscription en fin de deuxième année : la bonne période est en fin d'année et non au printemps.

Mme BARBOLOSI précise que cette procédure est officielle dès mai/juin 2018 et que les formulaires devront être remplis par le comité de suivi pour permettre une réinscription. Sans ce document, le doctorant sera radié.

Le Professeur DRAGO propose de régler cette question en adoptant une reconduction automatique en fin de deuxième année sans délibération et de soumettre au Président M. Guillaume LEYTE la question du calendrier de réinscription au-delà de la première année.

- Lecture des données et graphiques sur l'École doctorale GEORGES VEDEL entre la période 2011-2017. Voir les documents.

On constate entre 2015-2016-2017 une légère hausse des inscriptions. Soit environ 180 doctorants.

La durée moyenne des thèses est d'environ 60 mois. On peut s'interroger sur la durée des thèses soutenues en 2015-2016. Y a-t-il un effet consécutif au comité de suivi mis en place en 2014-2015 ? Il faut attendre pour avoir plus de recul. Le troisième cycle se porte bien. Pour le Professeur SEILLER « Il faut savoir garder les étudiants ». Quand il y a des échanges avec les autres ED cet optimisme n'est pas toujours partagé.

Le Professeur DRAGO prend l'exemple d'un étudiant non admis à se réinscrire après huit ans de thèse et une demande de dérogation pour une neuvième année. Pendant cette période, le doctorant n'avait produit que 200 pages et son travail n'était pas convaincant. En effet, dans ce cas-là, un suivi en amont permet un recadrage. C'est toute la différence avec les doctorants sous le statut contrats doctoraux, chargés de recherche, moniteurs, dont le profil est connu par les professeurs de droit public et profitent ainsi d'un accompagnement. L'exigence attendue en fin de ce cursus est une proposition pour un recrutement de Maître de conférences par le biais d'une préparation dans les meilleures conditions au concours d'agrégation.

- Les doctorants sont souvent réticents pour transmettre à l'administration leurs recherches. Mme RUIZ précise que l'administration détruit les notes après l'entretien du doctorant avec le comité. Le Professeur DRAGO rassure sur ce processus. Il explique que c'est le seul moyen de vérification quantitative. « On peut rappeler dans une note que les documents ne seront pas conservés et on s'engage à ne pas les divulguer ».

#### Point sur les Mentions

- M. TRICOT est d'accord avec ce que vient de dire le Professeur DRAGO. Il soulève le point sur les « mentions » que le jury attribue après soutenance de thèse. Il est heureux de constater qu'il y a un bon nombre de mentions assez disparate et non pas uniquement en « Très honorable avec félicitations ».
- Le Professeur SEILLER précise que la notification des mentions n'est plus sur le diplôme, mais uniquement sur le PV.
- Le professeur DRAGO rappelle que le conseil d'administration de l'université, dans sa séance du 14 décembre 2016 a décidé de conserver le système ancien des différentes mentions, en l'inscrivant dans la « Charte des thèses », selon le texte suivant :

*« A l'issue de la soutenance, le jury peut attribuer l'une des mentions suivantes : honorable, très honorable, très honorable avec félicitations. Cette dernière mention est conférée après un vote à bulletin secret des membres du jury, qui peut la décerner, soit à l'unanimité, soit à la majorité. La mention est inscrite au procès-verbal et dans le rapport de soutenance ».*

#### Point sur les cotutelles

- Mme BARBOLOSI rappelle que la cotutelle se demande en première année de doctorat et l'inscription se fait dans les deux universités. Il y a un directeur de thèse de Paris II et l'autre de l'université étrangère.

### **2) Point de situation sur l'aide apportée aux doctorants (financement de déplacements à des colloques, impression des thèses...) voir documents en pièce jointe.**

- Le financement est tout à fait raisonnable en 2016. Le budget mobilité doctorale reste modeste 2380 euros. Le budget impression des thèses est de 1088 euros. L'École doctorale est dans sa pleine fonction.

Mme RUIZ précise que l'information sur la prise en charge auprès des doctorants se fait de bouche à oreille. C'est pourquoi, il n'y a pas beaucoup de demandes. Le Professeur TRUCHET avait ultérieurement mis ce procédé en place.

Le Professeur SEILLER indique que le délai d'impression est long et qu'il vaut mieux proposer ce service après soutenance de thèse en cas de corrections demandées par le jury.

### **3) Projets de l'école doctorale (formations des doctorants et des chargés de mission d'enseignement...)**

- La philosophie de l'École doctorale est de soutenir les doctorants jusqu'à la fin de leur thèse. C'est pourquoi, des formations supplémentaires sont proposées aux doctorants. Depuis 2012, chaque année, l'École doctorale Georges Vedel organise quatre séminaires :

- Formation à la recherche documentaire : 15 h
- Anglais juridique, Niveau 1 : 18 h
- Anglais juridique, Niveau 2 : 42 h
- Formation à la mise en forme de la thèse : 16h (2 séances de 4 h pour 2 groupes)

En outre, elle organise de temps en temps des séances d'information sur les carrières universitaires, la fin de la rédaction et la soutenance de la thèse à titre gracieux.

Avis du Conseil : que faire de plus ? Que faire de mieux ? Les doctorants avec une charge d'enseignement ont un programme très lourd.

Concernant la mise en place de la formation en anglais, autre que celle déjà proposée.

M. VIDEMENT confirme l'importance de savoir traduire les documents de recherche. Que ce soit pour suivre ou animer une conférence, écrire des « papers » ou présenter sa thèse en anglais. La recherche est un domaine international. Sur quels critères mettre en place cette formation ? Proposer plusieurs niveaux, système de progression ?

Certaines formations sont en début de thèse alors qu'il y a une attente aussi en fin de thèse.

M. Videment indique que le système américain inclus dans la formation deux années consacrées à la rédaction et présentation sous le format LATEX : *la méthode privilégiée d'écriture de documents scientifiques employant TEX. Il est particulièrement utilisé dans les domaines techniques et scientifiques pour la production de documents de taille moyenne ou importante (thèse ou livre, par exemple).* Il faut une formation récurrente.

Le Professeur DRAGO constate que sur ces points le message est plus efficace quand la communication passe par les étudiants. Il faut organiser des rencontres entre ATER et doctorants pour relayer l'information.

Site internet

Mme MELENEC indique l'aide précieuse que pourrait apporter la participation des membres représentants des doctorants quant à la structuration du site de l'école doctorale ED7.

Le Professeur DRAGO propose la publication d'un guide du doctorant pour enrichir la diffusion de l'information.

#### **4) Budget de l'Ecole doctorale**

Le crédit est reconduit de 17 000 euros pour l'année 2018. Ce budget est principalement dédié à la soutenance de thèse, frais de déplacement, restaurant, hôtel pour les membres du jury. Les dépenses se font principalement sur la fin de l'année civile ce qui correspond à la plus forte période de soutenance du fait des délais d'inscription pour la qualification par le CNU.

Le Professeur DRAGO remercie Mme RUIZ qui gère parfaitement ce budget.

Question : s'il reste du crédit pourquoi ne pas l'utiliser pour des manifestations ?

Avant de clôturer la réunion, un point est fait sur les deux demandes d'équivalences :

- M. Félix SCHUBERT niveau master 1, ce n'est pas un master 2. Selon le décret de 2016, il faut vérifier la nomenclature d'équivalence franco-allemande. Il a une double licence en droit. 2011-2015 études en droit. 2014-2015 master 1 à Paris II. 2015-2017 premier examen d'Etat spécialisation droit français. Dossier à soumettre au Professeur LE DIVELLEC. Avis favorable.

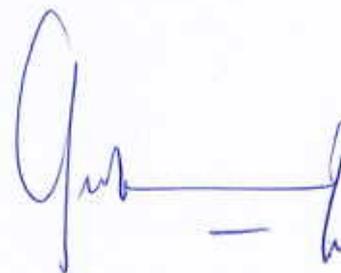
- Mme Laura JAILLET Avis favorable.

Le professeur DRAGO propose une réunion de l'Ecole doctorale en comité restreint le mercredi 29 novembre 2017. Seront présents les Professeurs et les représentants des doctorants pour échanger sur les points suivants :

- Formalisation d'une rentrée pour l'Ecole Doctorale
- Conceptualisation d'un guide du doctorant
- Création d'un site internet dédié à l'ED 7
- Réflexions sur les formations

Le directeur de l'Ecole doctorale remercie l'ensemble des participants.

*Fin de la séance 11h45 .*



Guillaume DRAGO  
*Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II  
Directeur de l'Ecole Doctorale Georges-Vedel*

